

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	24	24

<u>Date de la convocation :</u>	le 17 mars 2017
<u>Date d'affichage :</u>	le 07 avril 2017

Séance du 23 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à 18h00, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Monsieur FERREIRA Olivier, Mesdames DECAMP Annick, MERCIER Sophie, PARIGOT Marianne et TROUVAIN Corinne, Messieurs ALLARD Patrick, BARBILLON Philippe, BÉRANGER Didier, CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, DAUSQUE Marcel, DENNEL Alain, FERRY Dominique, FONTAINE Dominique, FORGET Daniel, GUESNIER Jean-Noël, HAUDRECHY Jean-Pierre, HEDUY Christian, LANGLOIS-MEURINNE Grégoire, LEBOEUF Jean-Pierre, MAZIERES Florent, MESSIO Denis, PEYR Patrick, TASSIN Jackie, WARIN Gérard.

Absents excusés : Madame FOYART Khristine, Messieurs CARVALHO Patrice, DUPONT Michel, GRANIER Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Remboursement de frais avancés par un agent

Le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de rembourser la somme de vingt euros avancée par Monsieur Alain TORREKENS pour alimenter un véhicule de service en carburant.

Ce montant sera imputé au compte 60622 du budget principal du SEZEO.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical,

AUTORISE le Président à rembourser la somme de vingt euros à Monsieur Alain TORREKENS pour les frais avancés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA

